



MODÈLE COMMENTÉ

Préparer un signalement de mineur

Un brouillon rigoureux avant le formulaire vaudois officiel

Idée directrice. Séparer les faits, les propos et l'évaluation — puis demander une intervention précise.

Niveau	Public principal	Ancrage	État juridique
Terrain	Professionnels en contact avec des mineurs	Vaud : DGEJ + Justice de paix	6 août 2026

MODÈLE P06-M01_SIGNALEMENT_MINEUR



Important. Ce document prépare les faits et la validation interne. Le signalement vaudois doit être déposé au moyen du formulaire officiel, qui le transmet à la DGEJ et à la Justice de paix.

1. Auteur du signalement

Champ	À compléter
Nom, prénom, fonction	[À compléter]
Institution / service	[À compléter]
Coordonnées directes	[Téléphone professionnel et adresse sécurisée]
Lien avec le mineur	[Nature, fréquence et durée du contact]
Responsable informé	[Nom, fonction, date]

2. Mineur et contexte familial

Champ	À compléter
Identité et date de naissance	[À compléter]
Domicile / lieu de vie actuel	[À compléter]
Détenteurs de l'autorité parentale	[Identité et coordonnées; vérifier la décision disponible]
Fratrie ou autres mineurs concernés	[À compléter uniquement si pertinent]
Professionnels déjà impliqués	[Nom, rôle, coordonnées]

3. Les faits en trois colonnes mentales

Consigne. Ne mélangez pas ce que vous avez vu, ce qu'on vous a raconté et ce que vous en déduisez. Le formulaire vaudois demande précisément ces trois niveaux.

Bloc	Rédaction
Faits observés	[Dates, lieux, comportements, lésions, absences, paroles exactes; sans diagnostic improvisé]
Éléments rapportés	[Qui a dit quoi, quand et dans quelles circonstances ? Utiliser les guillemets pour les propos essentiels]
Appréciation professionnelle	[Pourquoi ces éléments font-ils craindre un danger physique, psychique, affectif ou social ?]
Contexte utile	[Récurrence, facteurs aggravants, ressources familiales, changements récents]



4. Danger et urgence

Question	Réponse
Quel bien ou développement paraît menacé ?	[Physique / psychique / affectif / social / sexuel]
Le danger est-il actuel, répété ou imminent ?	[Décrire et dater]
Que risque-t-il de se passer sans intervention ?	[Conséquence concrète et délai]
Une mesure d'urgence a-t-elle été prise ?	[Qui, quand, quoi, résultat]

5. Aides déjà proposées

Date	Mesure / interlocuteur	Résultat et limite
[date]	[entretien, soins, aide sociale, réseau, conseil ORPM]	[accepté, refusé, interrompu, insuffisant]
[date]	[à compléter]	[à compléter]

6. Information du mineur et des parents

Personne	Informée ?	Motif / date / précaution
Mineur capable de discernement	☐ Oui ☐ Non	[À compléter]
Parents / représentants	☐ Oui ☐ Non	[Si non : expliquer le risque supplémentaire ou le motif protecteur]

Protection. Informer les parents est en principe nécessaire, sauf si cette information expose le mineur à un danger supplémentaire. Cette décision doit être motivée et tracée.

7. Intervention attendue et annexes

Champ	À compléter
Ce que vous attendez de l'autorité	[Évaluation, protection urgente, mesure, clarification]
Disponibilités pour compléter	[À compléter]
Annexes indispensables	[Liste numérotée; ne pas joindre le dossier complet par réflexe]
Validation institutionnelle	[Nom, fonction, date]

Dernier contrôle. Le signalement n'est pas anonyme. L'auteur peut être invité à rencontrer les



parents avec l'assistant social. La clarté du texte doit donc survivre à la lumière du jour.

Sources et périmètre

Source	Lien
État de Vaud — Formulaire et procédure	https://www.vd.ch/prestation/signaler-un-mineur-en-danger-dans-son-developpement
État de Vaud — Protection des mineurs	https://www.vd.ch/population/enfance-jeunesse-et-famille/protection-des-mineurs
Code civil suisse, art. 314c–314d	https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/24/233_245_233/fr

État juridique. Modèle de préparation. La procédure et le formulaire officiels priment. Sources contrôlées au 6 août 2026; vérifier les mises à jour avant utilisation.